

**Compte rendu de la conférence animée par Jean Marc Pastor,
sénateur du Tarn, rapporteur de la mission d'information sur les OGM
au sénat en 2003**

La 1^{ère} question que l'on peut se poser c'est : qu'est-ce qu'un OGM ?

Les **OGM** sont des organismes vivants dont le patrimoine génétique a été modifié par l'homme pour leur conférer de nouvelles propriétés. ... A partir de là on peut se demander s'il existe des risques liés aux OGM. Pour l'instant il n'y a pas de preuve du risque sanitaire, mais il est impossible de prouver son absence. Quant au risque environnemental et les moyens de le circonscrire, on relèvera notamment le risque d'apparition de résistances aux pesticides ou aux herbicides, voire à des antibiotiques, la dissémination involontaire des OGM, et l'éventuelle atteinte à la biodiversité qui en résulterait, mais ces risques ne sont pas spécifiques aux variétés végétales obtenues par transgénèse.

Cependant il est nécessaire de prendre au sérieux les interrogations de la population, car très souvent le refus des OGM tient au fait que les institutions officielles ne se sont pas réellement préoccupées de répondre aux questions simples et de bon sens que se pose chacun d'entre nous sur les OGM. Le refus des OGM n'est donc pas d'abord le fait de peurs irrationnelles, mais l'expression d'un scepticisme quant à la transparence et l'objectivité de la parole officielle.

Ainsi se pose une nouvelle question, Quels sont les bénéfices de l'utilisation des OGM ?

IL y a des bénéfices non directement perceptibles par le consommateur car soucieux de préserver la saveur alimentaire, le consommateur ne perçoit pas d'avantages directs à recourir aux OGM (dont le prix ou les qualités nutritives ne sont pas convaincants). Par contre il y a

des bénéfices potentiels considérables et d'ores et déjà les applications des OGM se caractérisent par une très grande diversité :

- en matière pharmaceutique, 1 médicament sur 6 est déjà issu du génie génétique et 60 % des nouveaux médicaments sont liés aux biotechnologies, ces techniques étant moins coûteuses et plus sûres ;
- en matière agroalimentaire, une enzyme recombinante produite par une levure remplace déjà la présure dans le procédé de fabrication de 70 % des fromages ;
- l'industrie chimique produit aussi des carburants, des plastiques ou des fibres textiles par transgénèse, présentant l'avantage d'être biodégradables ;
- la dépollution des sols recourt aussi aux plantes transgéniques, rendues capables d'absorber les matières polluantes selon un procédé économique et écologique appelé « phytoremédiation » ;
- en matière agricole, les plantes transgéniques sont utilisées par certains agriculteurs en raison de leur tolérance aux herbicides ou de leur résistance aux ravageurs ou aux virus.
- Dans le monde l'extension considérable de surfaces cultivées atteste de l'intérêt que trouvent certains agriculteurs de divers pays à la culture transgénique. En 2002, la surface mondiale totale de cultures transgéniques a atteint 58,7 millions d'hectares et s'étend dans seize pays du monde. Une telle superficie représente plus du double de la surface agricole française. Pour le soja, la culture OGM est désormais majoritaire à

l'échelle mondiale (USA, Argentine, Canada, Chine, Inde...) Quant à l'Europe, elle entretient son décalage par rapport à ce mouvement mondial, ses cultures OGM - concentrées en Espagne- ne représentant que 12.000 hectares en 2001.

L'agriculture européenne de demain peut-elle ignorer la transgénèse ?

Entre autres comment refuser les OGM, vue la dépendance agricole en protéines végétales dans laquelle l'Europe est actuellement maintenue ? (Importation par l'Europe de 75% des protéagineux)

Le moratoire européen en vigueur depuis 1999 et les destructions d'essais expérimentaux d'OGM ont affaibli considérablement la mobilisation des chercheurs européens en biotechnologies et ont entraîné la délocalisation hors d'Europe des essais en plein champ et des investissements stratégiques. De ce fait, selon la Commission européenne, 250.000 emplois de recherche ont été perdus depuis dix ans.

Si l'Europe ne prend pas la mesure de l'enjeu biotechnologique, elle s'expose à de grands risques : dépendance à l'égard des détenteurs étrangers de procédés protégés par la propriété intellectuelle, fuite des cerveaux, appauvrissement de ses capacités de croissance...

La capacité européenne d'expertise en biotechnologie est également un élément de la politique de défense : les progrès du génie génétique pouvant servir à manipuler le génome des agents classiques de la guerre biologique -peste, maladie du charbon...-, et à les rendre beaucoup plus dangereux qu'ils ne sont déjà, n'importe-t-il pas de conserver en Europe une capacité de détection et d'expertise en biotechnologies, seule à même de garantir l'indépendance et la sécurité de la zone ? C'est à l'Europe de jouer un rôle dans une exploitation responsable des biotechnologies, dans le respect des valeurs et principes qui fondent l'Union européenne (santé et sécurité des consommateurs, préservation de l'environnement, respect de la liberté de chacun). Pour cela, la réglementation communautaire existante comprend 3 volets :

- Un régime juridique d'autorisation au cas par cas pour une approche de précaution
- Une liberté de choix pour les consommateurs indispensable, assurée aujourd'hui par un étiquetage et une traçabilité systématique des produits
- Le libre choix des opérateurs agricoles, par l'organisation de la coexistence entre les cultures

Afin de préserver la viabilité et la diversité de l'agriculture en Europe, et donc, là encore, de préserver le modèle européen, les Etats membres ont mis en place des mesures de gestion agricole susceptibles de prévenir au mieux les conséquences économiques et juridiques de la présence fortuite d'OGM dans des produits agricoles issus de cultures non-OGM -du fait d'impuretés dans les semences, de pollinisation croisée, de germination spontanée, des pratiques de stockage et de transport des récoltes- : distances de séparation entre parcelles, zones tampon, pièges à pollen, lutte contre les repousses de précédentes cultures, rotation des cultures et calendriers de plantation échelonnés pour garantir un décalage des périodes de floraison...

PROPOSITIONS

Comme toutes les innovations, les OGM peuvent comporter des risques. Il faut insister sur le fait que le risque zéro n'existe pas. La nouveauté de ces produits justifie que leur

développement soit inscrit dans un cadre réglementaire très exigeant. Tel est le cas aujourd'hui, par la combinaison des dispositifs nationaux et communautaires.

- 1) - respecter et, au besoin, protéger la recherche, dès lors qu'elle se plie comme de juste au principe de précaution.
- 2) - encadrer les cultures de PGM (Plantes génétiquement modifiées), afin de limiter leur présence fortuite dans les autres cultures.
- 3) - fixer des seuils d'étiquetage de présence d'OGM réalistes (A ce titre, la mission juge que le seuil de 0,9 % actuellement envisagé au niveau européen est déjà très bas.
- 4) - soutenir au plus vite la recherche, par un soutien économique aux entreprises, un rétablissement des budgets de recherche publique, un encouragement des partenariats de recherche public/privé, mais aussi un signe politique de soutien moral aux scientifiques de notre pays
- 5) - clarifier la situation en distinguant différents risques
- 6) - lutter contre l'appropriation du vivant en défendant prioritairement le certificat d'obtention végétale (COV) notamment dans le cadre des négociations commerciales internationales
- 7) - création d'une instance symétrique à l'instance de contrôle et d'évaluation scientifique, qui permette la pleine expression de la société civile (et rendrait également un avis au Ministre, seul en charge de la décision
- 8) - Soutenir la mise en place d'une biovigilance dans tous les pays du monde, et notamment dans ceux en voie de développement, dans le cadre d'une Agence mondiale de l'environnement (AME), dont la FAO pourrait tenir le rôle avant sa mise en place.
- 9) - rendre effective l'information des élus locaux, notamment par l'élaboration de Plans d'occupation des champs (POC)

En conclusion, il est nécessaire d'adopter une loi fondatrice sur les biotechnologies, qui mettra notamment l'accent sur :

- l'encadrement éthique du développement des biotechnologies ;
- la mise en place de normes environnementales ;
- l'encouragement et l'encadrement de la recherche tant publique que privée.